

**Complément d'avis n° 2023/10
relatif à l'accréditation de
ISTOM - École supérieure d'agro-développement international
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Demande de mise en place de contrats d'apprentissage en 3^{ème} année du cycle ingénieur pour la formation suivante :
Ingénieur diplômé de l'ISTOM, en formation initiale sous statut d'étudiant.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par ISTOM - École supérieure d'agro-développement international ;
- Vu la note de synthèse établie par Gilles TRYSTRAM, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 10 juillet 2024 ;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission donne un **avis favorable** à la mise en place de contrats d'apprentissage en 3^{ème} année du cycle ingénieur pour la formation de l'ISTOM mentionnée ci-dessus.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 10 juillet 2024.

La présidente,
Claire PEYRATOUT

